



Election du Comité Technique Paritaire de l'Université Joseph Fourier scrutin du 24 mars 2009

PROFESSION DE FOI

Le 5 février prochain l'ensemble des personnels de l'université (enseignants, chercheurs, ITA et BIATOS) est appelé à voter pour le **Comité Technique Paritaire (CTP)**. Cette nouvelle instance, paritaire et consultative, remplace la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) en séance plénière. Le CTP sera donc consulté sur toutes les questions d'ordre général et collectives sur notre vie professionnelle (horaires et congés, création/suppression d'emploi ou de service, répartition des primes...). La CPE en séance restreinte pour les BIATOSS, et le CA restreint pour les enseignants, continueront à siéger sur

les questions d'ordre individuel (promotions, détachement, sanction disciplinaire...)

Vous allez voter d'une manière peu habituelle pour élire vos représentants au CTP :

- vous devrez voter sur des sigles syndicaux et non pour une liste de candidats ;
- vous aurez le choix de désigner l'organisation syndicale qui, à vos yeux, défend le mieux les personnels et le service public d'enseignement supérieur-recherche, qui est la plus proche des personnels et de leurs préoccupations.

Cette structure paritaire concerne TOUT le personnel : Contractuels et titulaires, IATOS et enseignants, chercheurs et ITA

Tous les personnels titulaires et contractuels votent ensemble dans un collège unique :

ITRF, ASU, enseignants, enseignants-chercheurs de l'université, ITA et chercheurs des UMR rattachés à l'UJF. **Nous sommes donc tous concernés par cette élection.** Les organisations syndicales désigneront leurs

représentants en fonction du nombre de sièges attribués à l'issue du scrutin à la proportionnelle.

Plus les représentants CGT sont nombreux au CTP, plus vous pouvez compter sur leur ténacité pour défendre vos revendications et plus vous pourrez faire entendre votre voix.

Les compétences du CTP

Il est compétent sur toutes les questions relatives à la gestion des ressources humaines. On y discute et vote donc sur toutes les questions concernant l'organisation des services, les critères de répartition des primes, la politique de recrutement, l'externalisation éventuelle d'un service (patrimoine, informatique...), les horaires et congés, les principes de modulation du service des

enseignants, les conditions d'emploi des personnels contractuels, les problèmes d'hygiène et de sécurité, la politique de formation, la politique d'action sociale...etc.

Le CTP a vocation à s'exprimer sur toutes les questions d'ordre collectif.

Un bilan de la politique sociale de l'établissement doit lui être présenté chaque année.

Nos principales revendications

Dans l'analyse et l'examen de toutes les réformes,

- nous portons l'exigence d'un **service public universel**, garantissant un accès égal à tous les usagers, et donc basé sur le **statut de la Fonction Publique d'État.**

- nous revendiquons **l'association étroite du personnel aux réflexions**, via leurs représentants, mais également par des échanges directs;

Le premier sujet traité par le CTP sera le règlement intérieur, dans lequel nous mettrons tout en œuvre pour faire respecter les principes démocratiques de la fonction publique, dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

PRÉCARITÉ : Révision du règlement de gestion des personnels contractuels. Ce texte particulièrement injuste, voté par un CA sans quorum en septembre 2005, maintient les 20% de personnels contractuels de l'UJF hors de toute évolution salariale. Nous revendiquons la titularisation de ces personnels qui assurent, pour la plupart, des fonctions permanentes. Dans l'immédiat, nous refusons cette discrimination et revendiquons **une évolution salariale équivalente à celle des titulaires**, comme c'est par exemple pratiquement le cas à l'INPG,

Dans la continuité de la politique appliquée à l'UJF depuis au moins 10ans, nous refusons également toute « fin de contrat d'office » dès lors que les « contractuels permanents » ont une ancienneté de plus de 1 an (sauf en

cas de carence professionnelle identifiée et ceci après l'avis de l'instance paritaire des contractuels).

CARRIÈRES, PRIMES...

La **politique indemnitaire** jusqu'ici encadrée par des textes nationaux, devient, par la LRU, de la responsabilité du président ; cependant, comme vous le constatez la redistribution du reliquat des primes, sans aucun critère et sans l'avis de la CPE, devient arbitraire dans notre établissement depuis 2005.

Nous défendrons :

- le maintien de primes équivalentes pour tous les personnels BIATOSS, quelque soit leur statut (ITRF, ASU, Bibliothèque, Contractuels...)
- la mise en cohérence des primes des personnels ATRF de Catégorie C
- l'opposition à leur modulation généralisée en fonction d'un prétendu mérite...

ENSEIGNANTS

Le projet de décret du statut des enseignants chercheurs consacre une **définition locale des obligations de service des enseignants** au vu de la qualité de leur recherche. Active dans le mouvement, nous **refusons cette logique** et exigeons :

- le maintien du statut de fonctionnaire d'Etat de tous les personnels ;
- pour les enseignants-chercheurs, mise en place d'un corps unique et refonte totale de la grille indiciaire ;
- la création d'une instance nationale de recours pour toute décision individuelle ;
- le respect de l'équilibre des missions de recherche et d'enseignement.

La formation des enseignants est trop importante socialement et scientifiquement. Soucieux de ne pas se laisser imposer un traitement dans l'urgence du dossier de la **mastérisation** des concours, nous demandons l'abandon du calendrier de remise de nouvelles maquettes de masters et le retrait du projet ministériel de réforme des concours sous sa forme actuelle.

RECRUTEMENTS

- **Créations d'emplois dans TOUS les corps**, pas seulement en catégorie A ; refus de l'externalisation croissante des services (ménage, patrimoine, informatique...);
- **Large recours aux concours internes, afin de reconnaître les qualifications des agents expérimentés, favoriser et généraliser la titularisation des contractuels.**

Le CTP est donc une instance FONDAMENTALE pour les personnels !

Son rôle sera particulièrement important dans le contexte actuel où :

- *Nos missions ne cessent d'évoluer et d'augmenter. L'ensemble des personnels est appelé à faire des efforts considérables dans un contexte où l'avenir de la Fonction Publique et du statut de fonctionnaire sont remis en cause par le gouvernement;*
- *Le changement du mode de calcul des dotations aux universités amène pour l'UJF en 2009 : une augmentation de 2,7% de dotation, ce qui correspond en réalité à une baisse, compte tenu des nouvelles missions coûteuses pour l'université; la suppression de 8 emplois malgré une sous-dotation évidente de l'établissement;*
- *Le CNRS est largement fragilisé par le gouvernement et l'avenir des Unités Mixtes de Recherche (UMR), statut de la plupart de nos laboratoires, est pour le moins incertain!*
- *L'emploi contractuel, déjà important, risque fort d'augmenter encore, chez les BIATOSS, mais aussi les enseignants, du fait des nouvelles dispositions de la LRU;*
- *Le Plan Campus, projet ultralibéral, va fortement modifier le paysage universitaire et nos modes de travail. Le partenariat Public-Privé sera utilisé pour toutes les constructions, et l'externalisation de nombreux services est fortement envisagée.*

Dans ce contexte la présence des élus CGT est plus qu'indispensable!

La CGT est la 1^{ère} force syndicale interprofessionnelle

Pour améliorer les conditions de vie et de travail à l'université,

Pour des élus COMBATIFS et à votre ÉCOUTE

le 24 mars, votez CGT!